

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 24 juin 2021

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
46

Membres en exercice : 46

Membres présents : 36

DELIBERATION  
n° 2021 - 5 – 16

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Michel REMAUD, Nathalie JAN, Laurent REIGNIEZ, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Laurent BOUDELIER.

**Pouvoirs :** Nathalie JAN à Thierry FAVREAU, Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET, Jean-Yves LEBOURDAIS à Chantal GREAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET, Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

**ALSH – Tarifs annuels**

Pour rappel, lors du transfert de la compétence des Accueils de Loisirs en 2015, l'objectif d'une harmonisation tarifaire a été mis en œuvre et atteint, pour les 8 ALSH du territoire, au 01/09/2018.

Suivant la délibération n°2019-4-11, du Conseil Communautaire du 23 mai 2019, les élus ont approuvé les objectifs suivants quant à la politique tarifaire intercommunale :

- Préserver l'accessibilité aux services,
- Une augmentation progressive des tarifs : **soit +1,5% par an**, qui suit la politique tarifaire de la CAF.

Pour l'année scolaire 2021/2022, la CAF a décidé de ne pas relever les prix plafonds définis pour les 3 premières tranches de Quotients Familiaux. Il convient de modifier la délibération citée plus haut de la façon suivante :

- La politique tarifaire des ALSH de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, s'appuie sur la politique mise en œuvre par la CAF de la Vendée.
- Les tarifs proposés par la Communauté de Communes suivront les mêmes évolutions que les tarifs plafonds de la CAF de la Vendée.

Pour l'année 2021/2022, les tarifs proposés restent inchangés :

TARIFS 2021-2022						
QF	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1400	>1 401
Journée	7,04€	9,12€	11,20€	12,64€	13,92€	15,36€
Horaire	0,88€	1,14€	1,40€	1,58€	1,74€	1,92€

- 1- Les petits déjeuners, goûters et repas sont inclus dans les prix
- 2- Aucune participation supplémentaire ne doit être demandée aux familles
- 3- Aucune déduction ne peut être appliquée
- 4- Exonération des frais de repas pour les enfants atteints de pathologie grave nécessitant de fournir un panier repas :
  - Déduction de 1.81€ / repas et 0.26€/goûter avec la fourniture d'un PAI

L'approbation de ces nouveaux tarifs relève de la responsabilité des structures associatives pour les ALSH de Saint Gilles Croix de Vie, Le Fenouiller, Notre Dame de Riez, Coëx, et l'accueil péricentre de Landevieille.

Elle relève en revanche de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour les ALSH de Brem sur Mer, Givrand / L'Aiguillon sur Vie, Saint Hilaire de Riez, Commequiers et Saint Révérend.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5214-1 et suivants,**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 juin 2021,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver la mise en place d'une politique tarifaire intercommunale qui s'appuie sur les évolutions de la politique tarifaire de la CAF de la Vendée ;

**Article 2 :** d'approuver les tarifs 2021/2022 tels qu'ils sont présentés au rapport pour les 4 accueils de loisirs sous gestion communautaire, à compter du 2 septembre 2021 ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le 29 JUIN 2021

ID : 085-200023778-20210629-DL2021\_05\_16-DE

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 29 JUIN 2021
- de l'affichage le : 29 JUIN 2021
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 29 JUIN 2021

Givrand, le 29 juin 2021

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*